

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions Office du personnel de l'Etat Service d'évaluation des fonctions	DEFINITION DE FONCTION-TYPE GENERIQUE		
	Date d'établissement 01.01.97	Date de révision	Date de mise en application 01.01.97
1. Dénomination de la fonction Ingénieur / ingénieure ETS en informatique spécialiste		Code fonction 2.03.028	
2. But de la fonction Mener des études techniques (matériel et logiciel) et assurer la mise en oeuvre des moyens informatiques, réseaux, télécommunication et de commande de processus qui répondent à l'évolution des techniques de l'information et de l'automatisation. Assurer la mise en service des équipements et les intégrer dans les infrastructures existantes, nouvelles ou transformées. Assurer le fonctionnement, l'exploitation, l'entretien, le dépannage et la surveillance des installations et équipements. Diriger éventuellement un personnel restreint.			
3. Description de la fonction La fonction implique notamment : <ul style="list-style-type: none"> - l'étude des besoins relatifs à l'exploitation et à l'équipement en général des installations projetées, en voie de réalisation ou en transformation; - la prise de connaissance et la mise à jour d'une documentation technique concernant plusieurs disciplines apparentées; - l'établissement de projets, de plans, de documents techniques dans le domaine d'activité; - la conduite de projets et / ou la direction et le contrôle de mandats externes; - la participation à la mise en oeuvre et à l'installation des équipements, de systèmes d'exploitation et des logiciels; - l'exploitation d'un centre informatique scientifique ou de gestion; - le contrôle de la mise en place et du bon fonctionnement des installations; - l'élaboration de devis estimatifs et la liaison avec les mandataires intéressés et les utilisateurs; - le contrôle de l'avancement des travaux et la vérification des documents de travail et comptables; - la participation à des commissions et la coordination avec les services publics et privés; - la direction éventuelle d'une équipe de collaborateurs; l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.			
4. Exigences de la fonction <ol style="list-style-type: none"> 1. Formation de niveau ingénieur ETS en informatique ou jugée équivalente ou fonction similaire exercée durant 3 à 5 ans et 5 ans d'expérience pratique ou gestion de projets industriels. 2. Formation auprès des constructeurs et expérience en gestion des systèmes. 2. Anglais technique. 			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	J	D	I	B	H	Cl. max. 17
Points	38	13	49	8	50	158